

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche. Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » 14 » » six mois.
» » 7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 3 décembre 1864.

BULLETIN.

Il se confirme que des pourparlers sont ouverts sous les auspices du gouvernement français entre le président Lincoln et M. Jefferson Davis pour la proclamation d'un armistice servant de préambule à un traité de paix.

On mande d'Alger que le maréchal MacMahon devait partir le 1^{er} décembre pour venir assister à la réunion annuelle des maréchaux. La tranquillité était parfaite sur tous les points, excepté dans le Bador.

L'Agence Havas annonce que dans la séance de la Diète d'hier, la Saxe a demandé à cette assemblée de se prononcer sur la proposition de la question de savoir si la Diète regarde l'exécution fédérale comme terminée. Le représentant de la Prusse, à Francfort, a immédiatement protesté contre cette proposition, en faisant observer que, d'après l'article 13 du règlement d'exécution fédérale, la Diète n'a pas de compétence pour juger cette question, avant qu'elle ait reçu la communication des quatre gouvernements chargés de l'exécution, et avant qu'ils aient retiré leurs troupes des duchés du Holstein et de Lauenbourg.

L'ultimatum par lequel la Prusse aurait sommé la Saxe et le Hanovre d'évacuer les Duchés en cinq jours, n'était qu'une invention purement gratuite.

Les avis de Francfort portent que la Prusse et l'Autriche ont présenté à la Diète germanique, une proposition commune pour la levée des mesures exécutives dans les Duchés et pour le rappel des troupes saxonnes et hanovriennes.

L'opinion publique en Autriche est vivement impressionnée par la faiblesse du cabinet de Vienne qui s'humilie devant M. de Bismarck en lui faisant chaque jour d'importantes concessions dans la question relative aux Duchés. On se demande quelle est la nature des arrangements secrets qui

ont pu intervenir entre la Prusse et l'Autriche.

On lit dans le Bulletin de Paris :

La discussion du traité du 15 septembre se poursuit au sénat italien ; elle a pris dans les dernières séances une certaine vivacité. Les partisans de l'unité absolue et notamment le général Durando, insistent sur ce qu'on est convenu d'appeler les aspirations de l'Italie vers Rome. Les adversaires du traité combattent énergiquement ce dessein, affirmant que pour tant faire que de déplacer la capitale, Turin vaut autant que Florence. Les orateurs du gouvernement se bornent à protester de la loyauté de ses intentions, tout en restant dans un certain vague, comme ils l'ont fait dans la Chambre des députés. La conclusion de ce débat est facile à prévoir. Le Sénat approuvera la convention, mais peut-être ne lui donnera-t-il pas une majorité relativement aussi considérable.

Une circulaire du gouverneur du royaume Lombard vénitien, après avoir annoncé la levée de la loi martiale dans le Frioul, par suite de la dispersion des bandes, dit qu'il résulte de l'enquête qui a eu lieu, que cette entreprise criminelle avait été provoquée par des menées venant de l'extérieur.

Les journaux de Turin continuent d'enregistrer des adhésions des municipalités à l'anticipation de l'impôt foncier de 1866. Vienne le moment de mettre à exécution ces résolutions patriotiques et l'on saura jusqu'à quel point les contribuables approuvent l'engagement qui a été pris sans les consulter.

J. REBOUX.

Sur le rapport de M. le ministre de l'Instruction publique, l'Empereur vient de rendre un décret qui rétablit un ordre spécial d'agrégation pour l'enseignement des langues vivantes. Voici sur quelles raisons M. Duruy base la mesure dont il s'agit :

« Les professeurs de langues vivantes de nos lycées sont inférieurs à leurs collègues par le titre et par le traitement ; j'ai l'honneur de proposer à l'Empereur de

constituer en faveur des plus habiles d'entre eux une agrégation spéciale.

Il y aurait alors pour les langues vivantes, comme pour les langues classiques, deux ordres de professeurs. Dans les lycées où le nombre des élèves exige l'entretien de plusieurs chaires, on confierait les premières classes aux maîtres qui n'ont que le certificat d'aptitude et dont l'enseignement serait purement grammatical et pratique. Ceux qui auraient conquis le titre d'agrégé auraient, dans ce cas, les classes d'humanités. Trouvant là des élèves volontairement assidus, puisqu'ils auraient la faculté de ne pas venir à ces cours, déjà familiers avec un idiome étranger et prêts pour la lecture des chefs-d'œuvre de Shakspeare ou de Schiller, de Dante ou de Cervantes, ils feraient succéder à l'étude des mots, celles des formes littéraires des sentiments et des idées et contribueraient à élargir encore, par la connaissance d'une littérature étrangère, le vaste horizon que nos études classiques ouvrent devant l'esprit. »

On lit dans les journaux de Londres :

Le secrétaire d'Etat des affaires étrangères a répondu dans les termes suivants au manifeste des Etats confédérés que nous avons publié samedi dernier :

Foreign-Office, 25 novembre.

Messieurs, j'ai l'honneur de recevoir la copie du manifeste que vous m'avez envoyé, et qu'a publié le congrès de ce que vous appelez les Etats confédérés de l'Amérique. Le gouvernement de Sa Majesté déplore vivement le caractère de la lutte qui se prolonge entre les Etats du Nord et du Sud de l'Amérique qui formaient précédemment la république unie de l'Amérique du Nord.

A l'exception d'un court intervalle, la Grande-Bretagne est, depuis 1783, restée liée par des relations amicales avec les Etats du Nord et du Sud tout à la fois. Depuis le commencement de la guerre civile qui a éclaté en 1861, le gouvernement de Sa Majesté a continué d'être également l'ami du Nord et du Sud. Le gouvernement de Sa Majesté n'a jamais prétendu juger des causes de la rupture. Il déplore le commencement de cette lutte sangninaire, et souhaite ardemment d'en voir la fin. En attendant, il est convaincu qu'il consulte parfaitement les intérêts de la paix et respecte et ne peut mieux les droits de tous les partis en observant une

stricte et impartiale neutralité que Sa Majesté a fidèlement maintenue, et qu'elle continuera de maintenir.

La réplique du comte Russell au manifeste des confédérés a produit une impression profonde. Ce document est d'une loyauté parfaite vis-à-vis des confédérés, car jamais le comte Russell n'a écrit une dépêche où le caractère de la neutralité soit plus apparent. Il ne reconnaît ni le Sud ni le Nord. Il fait allusion aux « anciens Etats confédérés » et il parle de « la république autrefois unie de l'Amérique du Nord ». De cette phrase, il ressort que le gouvernement anglais reconnaît que l'ancienne Union a cessé d'exister. On ne peut vraiment arriver à une autre conclusion après la récente élection présidentielle. M. Lincoln a été choisi par les voix des citoyens du Nord et, par acte du Congrès fédéral, il a été défendu aux Etats du Sud de prendre part à l'élection.

On écrit de Turin :

Garibaldi, depuis qu'il a un steamer à sa disposition dans son isolement, qui peut lui permettre de faire ses apprêts de départ à l'insu de tout le monde, donne du souci à l'Autriche. Elle vient d'armer quelques forces navales pour la garde des côtes, d'autant plus que le prince de Monténégro a fait une proclamation dans un goût tout à fait garibaldien. Nous savons que le frère du prince était avec Garibaldi dans l'expédition de Sicile, et qu'il a fait adopter pour hymne national du Monténégro celui qui est joué dans nos réunions révolutionnaires.

On croit que Cattaro est le point du rendez-vous donné aux aventures maritimes.

Il s'est déjà recueilli plus d'un million de francs. Des envois de fusils ont été faits par la Danube et par la Suisse. Il y en a plusieurs dépôts. On y compterait plus de 12,000 fusils.

Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance de Rome :

« La convention franco-italienne commence à ne plus préoccuper autant le Saint-Siège. Le temps, et les assurances qu'il a reçues lui ont rendu le calme qu'il

avait perdu. Je tiens de personnes bien informées que le Saint-Siège est maintenant convaincu qu'il ne sera pas troublé dans la possession des Etats qui lui restent. Il a cru reconnaître dans les discours du général de Lamarmora que la convention maintenait à tout prix le respect du territoire pontifical actuel.

« A la suite d'une audience qui lui a été accordée par l'Empereur et d'une conversation officielle avec M. Drouyn de Lhuys, le nonce du pape à Paris, Mgr Chigi, a envoyé au cardinal secrétaire d'Etat des nouvelles rassurantes. Nous voilà donc revenus à une politique d'expectative. Le Saint-Siège est persuadé qu'il n'a qu'à gagner avec le temps ; il croit que le gouvernement italien tombera de lui-même et par lui-même sous l'influence du mécontentement qui existe dans toutes les provinces italiennes, et sous le poids de l'énorme déficit annuel du budget italien. »

On s'est entendu pour dépouiller le Danemark ; on se dispute pour se partager le butin. Voici l'Autriche qui agit à Francfort contre la Prusse. On lit dans une correspondance de Berlin :

« La nouvelle la plus importante aujourd'hui, est que l'Autriche, n'osant prendre franchement parti ni contre les Etats secondaires, conservera une attitude passive dans le conflit actuel entre la Prusse et les gouvernements de Saxe et de Hanovre.

« Dans nos cercles gouvernementaux on va jusqu'à dire que l'affaire est finie, c'est-à-dire que l'attitude de l'Autriche forcera inévitablement les cabinets de Dresde et de Hanovre à rappeler leurs troupes. Ce qui augmente encore cette confiance, c'est que le Hanovre ne fera guère de difficultés. Il ne restera donc que M. de Beust. »

Ainsi, M. de Bismarck refuse de soumettre à la Diète la question de succession dans les duchés de l'Elbe si cette prétention est admise, un premier pas est fait vers l'unité allemande sous le sceptre des Hohenzollern. Belle destinée pour l'Empire germanique !... A. B.

Le journal La France adresse aux Césariens de l'Empire cette objurcation :

« La liberté n'a pas d'ennemis plus re-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 4 DÉCEMBRE 1864

DOUCEUR

FAIT MIEUX QUE VIOLENCE

I

Vers dix heures du soir, au mois de septembre, une élégante berline suivait une route de la haute Bourgogne. La campagne qu'elle parcourait, habituellement déserte, et, en ce temps-là, enveloppée par l'orage, n'offrait aux voyageurs que des ombres et des tourbillons de vent dans l'espace, et, sous leurs pieds, des ravins bouillonnants.

Les deux seules personnes qui occupaient la voiture était le capitaine Montbrun et sa fille Juliette.

On était vers la fin du règne de Louis XV. La paix qui venait de clore la guerre dite de sept ans rappelait le capitaine dans ses foyers ; et ces foyers étaient ceux d'un charmant château, situé dans une terre délicieuse que le roi lui donnait en récompense de ses services, et qu'il allait habiter avec sa fille.

Cependant, plus ils avançaient dans le pays montagneux, plus l'orage prenait de

violence. La voiture se balançait dans de profondes ornières ; ses lanternes décrivaient, sur les bords sombres du chemin, une ligne rougeâtre, qui glissait sans éclairer aucun objet ; par instants, ce jet de lumière disparaissait dans l'immense lueur d'un éclair qui embrasait tout l'horizon. Les longues rafales du vent rendaient un mugissement continu, dans lequel se détachait le craquement aigu des branches d'arbres ; mais parfois aussi ces bruits élevés se perdaient dans les terribles éclats du tonnerre.

Au milieu de cette nuit profonde, l'intérieur de la berline bien fermée était seul un peu éclairé par des lampions placés entre deux verres. Les voyageurs, enfoncés dans de molles enveloppes, se tenaient à demi étendus sur la banquette du fond.

Par un contraste étrange, c'était le vieux militaire, aguerri à tous les dangers, portant sur son mâle visage d'honorables cicatrices, qui paraissait accessible aux terreurs de l'orage, et la jeune fille, récemment sortie du pensionnat, qui ne semblait même pas s'en apercevoir.

M. Montbrun, immobile, les yeux fixés devant lui, avait par intervalles de vifs tressaillements ; les battements de son cœur soulevaient sa poitrine ; et les jets des éclairs, entrant parfois dans la voiture, se répandaient sur ses traits plus pâles que les blanches lueurs de l'orage.

Il ne sortait de sa fixité que pour tourner une minute les yeux vers Juliette. La tête de la jeune fille reposait sur l'uniforme du capitaine, au-dessous des aiguillettes d'or qui le décoraient ; et les regards de Montbrun prenaient une expression de douceur, de tendresse indicible, en voyant ainsi les signes de ses longs travaux mili-

itaires, de ses actions glorieuses, servir de couronne à sa fille.

Puis il retombait dans sa morne et sombre attitude.

Pour Juliette, belle jeune fille de dix-sept à dix-huit ans, le sourire ne quittait pas sa charmante figure, à demi ombragée de ses longs cheveux blonds. Elle chantait tout bas le motif d'un quadrille à la mode, et rafraîchissait ses mains délicates à une grosse touffe de reines-marguerites, posée sur ses genoux.

La voiture, partie assez tard d'Avallon, avait encore six lieues à faire pour arriver au château de Valbreuse où elle se rendait, lorsque M. Montbrun, qui tenait ses regards attentivement fixés sur la route, crut s'apercevoir, à un poteau de pierre qui se détachait un peu dans l'ombre, surtout à une nappe d'une transparence bleuâtre qu'il voyait se dérouler entre les taillis, que le cocher s'était trompé de chemin.

Il en fit l'observation au domestique, après avoir tiré le cordon pour l'appeler. « C'est vrai, monsieur, dit le cocher ; il fait une nuit à ne pas savoir où on pose le pied des chevaux... et nous avons pris par le bord de l'eau... Mais cette route n'est pas plus longue que celle qui passe à droite... et peut-être moins mauvaise.

— N'importe ! répondit le capitaine, d'un ton de violente humeur ; retournez et prenez à droite. »

Mais, comme il prononçait ces mots, un coup de tonnerre éclatant vint couvrir sa voix, et le domestique ne l'entendit point.

D'ailleurs, en ce moment, la voiture, à une descente, roulait plus vite ; des coups de vent furieux la poussaient en avant, l'orage et les chevaux semblaient l'entraîner ensemble.

Le capitaine retomba silencieux sur sa banquette.

Le voyage continua, et, pendant une demi-heure à peu près, la berline avança de ce pas précipité.

Mais, au bout de ce temps, sur une pente où ils se trouvaient, les chevaux s'arrêtèrent tout à coup sans qu'on sût pourquoi, et en faisant, dans ce brusque arrêt, grincer leurs fers sur le gravier.

Juliette s'avança vers le devant de la voiture et baissa la glace.

En même temps, Vincent, le valet de chambre de M. Montbrun, assis sur le siège à côté du cocher, avait sauté sur la route.

« Un homme mort ! » dit-il.

A ce mot, Juliette frissonna en jetant un cri d'effroi.

« Mort ou blessé... on ne sait ! » reprit le domestique en promenant son regard dans l'ombre.

Alors la jeune fille eut le courage de se pencher au dehors... L'éclair qui avait montré le corps au domestique renouvela son éclat, et elle aperçut, en effet, un homme étendu devant les pas des chevaux.

Dans le même instant s'éleva le hennissement plaintif d'un cheval, qui semblait à quelques pas de là.

« Ouvrez la portière ! ouvrez ! cria la jeune fille au cocher.

— Juliette ! que voulez-vous faire ? demanda impérieusement son père.

— Aller au secours de ce malheureux s'il respire encore.

— Restez, Juliette !... »

M. Montbrun n'eut pas le temps d'achever ; la jeune fille s'était déjà élancée sur la route. Aussitôt après, le cocher détourna la voiture pour la ranger sur le bord du

chemin, et le capitaine descendit rejoindre sa fille.

« Encore une fois, Juliette, dit le capitaine, que prétendez-vous donc faire ?

— Vous le demandez ! répondit la jeune fille. Mais cet homme est là, abandonné sur la route... Ne faut-il pas lui porter des soins... essayer de le rendre à la vie ! »

Puis, s'adressant aux domestiques avec une vivacité impatiente.

« Voyons, Vincent, dit-elle, venez m'aider... Vous, Moreau, laissez donc vos chevaux !... Détachez une lanterne de la voiture, et apportez-la ici. »

Lorsque le domestique eut approché la lumière, on distingua le corps d'un jeune homme étendu sur le sable, et près de lui, contre le taillis qui bordait la route, un cheval sellé qui n'avait pas quitté son maître.

Le sang inondait la poitrine du blessé ; il s'était écoulé d'une large plaie ouverte dans le haut du cou, et d'où il tombait encore goutte à goutte.

« Mon Dieu ! dit la jeune fille en posant la main à la place du cœur, on ne sent plus rien... Mon père... Vincent, soulevez-le seulement un peu... que je puisse lui faire respirer des sels... Moreau, allez tremper ce mouchoir dans la rivière et apportez-le-moi. Bien, ajouta-t-elle quand le domestique fut revenu ; maintenant, tenez-moi la lumière. »

Juliette était agenouillée devant le corps immobile que Vincent tenait un peu relevé ; Moreau l'éclairait ; son père était debout derrière elle.

Elle défit le col de mousseline ensanglanté, lava la blessure ; puis, prenant un onguent de sel de vinaigre dans sa poche, elle en humecta les tempes et les mains du blessé et le lui fit respirer.